

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2015**

23 avril 2014
Français
Original : anglais

Troisième session
New York, 28 avril-9 mai 2014

**Déclaration ministérielle conjointe publiée à l'occasion
de la huitième Réunion ministérielle de l'Initiative
sur la non-prolifération et le désarmement qui s'est
tenue à Hiroshima (Japon) les 11 et 12 avril 2014**

**Document de travail présenté par les membres de l'Initiative
sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne,
Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon,
Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)**

Les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie) ont l'honneur de présenter la déclaration ministérielle conjointe adoptée à la huitième Réunion ministérielle de l'Initiative qui s'est tenue à Hiroshima (Japon) les 11 et 12 avril 2014.



Huitième Réunion ministérielle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement : déclaration ministérielle conjointe**Hiroshima (Japon)
(12 avril 2014)**

1. Nous, Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Chili, les Émirats arabes unis, le Japon, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne et la Turquie, sommes réunis ici à Hiroshima, ville qui a subi le tout premier bombardement atomique et en a connu les conséquences humanitaires catastrophiques, qui perdurent à ce jour. Nous avons été profondément touchés par les témoignages des survivants de la bombe atomique (les *hibakushas*), et sommes plus que jamais décidés à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous invitons donc les dirigeants politiques du monde entier à se rendre eux aussi à Hiroshima et Nagasaki (Japon), afin de constater *de visu* les conséquences de la bombe atomique.

2. Nous sommes attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pilier du désarmement nucléaire, clef de voûte du régime international de non-prolifération et fondement du développement de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. Nous soulignons combien il importe que tous les États adhèrent au Traité, et invitons tous ceux qui n'y sont pas parties à y adhérer immédiatement en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires.

3. Nous réaffirmons notre engagement, ainsi que l'objectif partagé que nous avons présenté dans notre première déclaration ministérielle en septembre 2010 et qui consiste à donner suite au document final issu de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010 et à faire progresser à la fois le désarmement nucléaire et la non-prolifération, de façon qu'ils se renforcent mutuellement. Nous réaffirmons notre volonté de participer activement à la Conférence d'examen de 2015, notamment à la troisième session du Comité préparatoire, au moyen de la présentation de documents de travail qui visent à promouvoir la compréhension et le dialogue sur les sujets suivants : le désarmement nucléaire au lendemain de la signature du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START); une plus grande transparence en matière de désarmement nucléaire; la sortie de l'état d'alerte; la sécurité nucléaire; la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient; et le retrait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

4. À l'approche de la Conférence d'examen de 2015, nous exhortons tous les États parties à se conformer pleinement aux obligations et engagements qui sont les leurs, en particulier l'application intégrale, dans les meilleurs délais, de toutes les mesures prévues dans le cadre du plan d'action de 2010. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement a, pour sa part, accordé et continuera d'accorder une attention particulière aux éléments à intégrer au texte qui sera issu de la Conférence d'examen 2015 dont l'objectif devrait, d'après nous, consister à examiner la mise en œuvre du plan d'action de 2010 et, en vue du prochain cycle d'examen de 2020, chercher à renforcer les trois piliers du Traité : le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En tant que groupe diversifié d'États non dotés d'armes nucléaires appartenant à

différentes régions, nous pouvons jouer un rôle actif et constructif dans le rapprochement des diverses positions, afin de contribuer au succès de la Conférence d'examen de 2015, avec des avancées par rapport à chacun des piliers du Traité.

5. Nous réaffirmons que la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires est leur élimination totale, et insistons donc sur le fait que tous les États dotés d'armes nucléaires doivent continuer de procéder à la réduction systématique de tous les types d'armes nucléaires, notamment les armements nucléaires non stratégiques, déployés ou non, dans une démarche pragmatique et progressive en vue de leur élimination complète.

6. Nous rappelons que, lors de la Conférence d'examen de 2000, les États dotés d'armes nucléaires avaient pris l'engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires et ont entamé des démarches en ce sens. Lors de la Conférence d'examen de 2010, ils ont réaffirmé cet attachement et, par là même, se sont engagés à aboutir au désarmement nucléaire visé à l'article VI du Traité et à redoubler d'efforts pour y parvenir.

7. Nous accueillons donc favorablement les mesures bilatérales de désarmement adoptées par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, comme celles figurant dans leur nouveau Traité START, et nous les encourageons à poursuivre leurs discussions au sujet des mesures complémentaires à ce traité afin de réduire encore leurs arsenaux nucléaires et d'avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons été confortés par les propositions formulées par le Président des États-Unis, Barack Obama, dans son discours à Berlin en juin 2013, dans lequel il affirmait l'intention de son pays de négocier des réductions supplémentaires avec la Fédération de Russie et de dépasser les dispositifs nucléaires de la guerre froide. Nous ne doutons pas que ces propositions feront avancer les négociations sur des réductions globales de tous les types d'armes nucléaires.

8. Tout en reconnaissant l'intérêt des réductions unilatérales et bilatérales, nous estimons qu'elles ne sauraient se substituer à des négociations multilatérales en faveur de l'élimination, à terme, de tous les types d'armes nucléaires.

9. Nous sommes profondément préoccupés par le renforcement dont feraient l'objet les arsenaux nucléaires, qui va à l'encontre de l'intention clairement affichée par la communauté internationale d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous exhortons les parties qui n'ont pas encore pris part aux efforts de désarmement nucléaire à réduire leurs arsenaux en vue de leur élimination totale.

10. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement a également mis l'accent sur une plus grande transparence de l'information sur les forces nucléaires, sans laquelle le désarmement ne peut être vérifié et les États parties au Traité ne peuvent être totalement certains que les mesures de désarmement aient été exécutées de manière irréversible. Nous prions les États dotés d'armes nucléaires d'utiliser un formulaire standard de notification pour rendre compte, comme ils s'y sont engagés, des initiatives qu'ils prennent en matière de désarmement à l'approche de la troisième session du Comité préparatoire. Nous les prions également de présenter dans les délais prévus de nouveaux rapports portant sur les questions de fond lors des prochaines réunions du Traité sur les initiatives en matière de désarmement nucléaire, conformément aux engagements qu'ils ont pris en vertu de son article VI.

11. La diminution du nombre d'armes nucléaires devrait s'accompagner de mesures réduisant leur rôle et leur importance dans les stratégies de sécurité et les

doctrines militaires. Ces mesures jouent un rôle important dans la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire complet et elles se renforceront mutuellement à mesure que le nombre d'armes diminuera. Conscients des initiatives prises à cet égard, nous prions toutefois les États dotés d'armes nucléaires de réduire encore le rôle de ces armes dans leurs stratégies de sécurité et doctrines militaires, et prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'y atteler.

12. Il est également important de lever l'état d'alerte des armes nucléaires, non seulement pour faire avancer l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires mais également pour éviter, ou du moins limiter, le risque de conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait tout emploi non autorisé ou tir accidentel d'armes nucléaires. Nous prions l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes sur les plans unilatéral, bilatéral ou régional en vue d'appliquer les mesures 5 e) et 5 f) du plan d'action de 2010, qui prévoient, entre autres, la réduction du risque d'emploi accidentel des armes nucléaires.

13. C'est avec une préoccupation et une déception profondes que nous constatons que la Conférence du désarmement demeure dans l'impasse. Nous déplorons qu'elle n'ait pas réussi à s'acquitter de la mission qui lui avait été confiée alors qu'elle constitue, depuis plus de 18 ans, la seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement dont dispose la communauté internationale. Il est temps que les États membres de la Conférence prennent des mesures radicales afin de lui permettre de remplir sa mission et reprennent les négociations.

14. L'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui soit non discriminatoire, multilatéral, effectivement vérifiable et d'application universelle, et serve à la fois les objectifs de désarmement et de non-prolifération, reste une étape essentielle et prioritaire en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous saluons les travaux qu'a réalisés et réalisera encore le Groupe d'experts gouvernementaux sur la question, dont la première session s'est achevée le 11 avril 2014 à Genève. Nous prions instamment la Conférence d'entamer dès que possible des négociations sur un tel traité. En attendant la conclusion de ces négociations, tous les États dotés d'armes nucléaires et les autres États qui en détiennent devraient déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

15. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est également une composante essentielle du désarmement nucléaire. Nous saluons sa récente ratification par le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau, l'Iraq, Nioué et le Tchad qui porte ainsi le nombre total de ratifications à 162. Bien que ce traité ne soit toujours pas entré en vigueur 18 ans après son ouverture à la signature, nous estimons que l'interdiction des essais nucléaires telle qu'il la prévoit est devenue de fait la norme internationale mais, sans l'effet juridiquement contraignant de son entrée en vigueur, cette norme reste fragile. Nous exhortons donc les États qui ne sont pas encore parties au Traité de le signer ou de le ratifier pour qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

16. Nous souhaitons renforcer l'efficacité du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et considérons que son accord de garanties généralisées, associé à un protocole additionnel, constitue la norme internationale en matière de vérification. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier et de mettre en place un protocole additionnel dans

les meilleurs délais, et nous tenons prêts à partager nos expériences et pratiques optimales, ainsi qu'une aide juridique et pratique, en coopération avec l'AIEA.

17. Nous soulignons par ailleurs le rôle crucial que joue le contrôle des exportations dans le respect des obligations en matière de non-prolifération nucléaire aux termes du paragraphe 2 de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous encourageons tous les États à établir, à mettre au point et à maintenir des dispositifs efficaces et adaptés en matière de contrôle des exportations d'articles, de matériel et de technologies nucléaires et connexes à double usage. Nous sommes disposés à partager nos expériences individuelles dans le domaine du contrôle des exportations avec d'autres États.

18. Conscients de la grave menace que représente le terrorisme nucléaire, nous réaffirmons notre volonté de collaborer pour renforcer la sécurité nucléaire, et notamment de nous acquitter intégralement des obligations qui sont les nôtres sur le plan international. Nous nous félicitons du Communiqué de La Haye adopté lors du troisième Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu aux Pays-Bas les 24 et 25 mars 2014. Les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement appuient pleinement les objectifs de ce sommet, qui visent à renforcer la sécurité nucléaire et à réduire le risque de terrorisme nucléaire. Nous réaffirmons également la responsabilité fondamentale et le rôle central de l'AIEA dans le dispositif international de sécurité nucléaire.

19. Nous condamnons fermement les programmes de missiles nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui portent atteinte au Traité et au régime mondial de non-prolifération et compromettent gravement la paix et la stabilité régionales et mondiales. Nous condamnons et jugeons vivement préoccupants les tirs de missiles balistiques qu'elle a menés le 26 mars 2014 (heure locale), qui ont succédé à ceux du 3 mars 2014 et constituent une violation évidente des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question. Nous prions avec insistance la République populaire démocratique de Corée de respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Déclaration commune issue des pourparlers à six et les obligations qui sont les siennes au terme de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question, de renoncer à toutes ses armes et à ses programmes nucléaires et de se remettre en conformité avec le Traité et avec l'accord de garanties qu'elle a passé avec l'AIEA. Nous prions en outre la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de toute nouvelle provocation telle qu'un tir de missile balistique, un essai nucléaire ou la menace de recourir à des armes nucléaires. Nous déplorons également les efforts de remise en état et de relance des installations nucléaires de Yongbyon qu'elle a annoncés, et l'exhortons à mettre fin immédiatement à toutes ses activités nucléaires.

20. Nous nous félicitons que les premières mesures prévues par le plan d'action conjoint convenu avec la République islamique d'Iran commencent à être appliquées et espérons que les négociations en cours entre les gouvernements des pays suivants : Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, République populaire de Chine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (E3+3) et la République islamique d'Iran, aboutiront au règlement définitif et complet de la question du nucléaire iranien. Nous prions en particulier la République islamique d'Iran d'appliquer promptement les mesures telles que la ratification et l'application de son protocole additionnel, en vue de dissiper l'inquiétude que suscitent ses activités nucléaires au sein de la communauté

internationale. Nous exhortons par ailleurs la République islamique d'Iran à se conformer aux obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et aux décisions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA relatives à la question. Nous saluons à cet égard le cadre de coopération et les mesures prises jusqu'à présent et appuyons sans réserve les efforts déployés par les gouvernements des E3+3 et l'AIEA. Tout en respectant le droit de la République islamique d'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément au Traité et à ses autres obligations relatives à la question, nous appuyons l'action menée par l'AIEA pour dissiper les craintes internationales et toutes les questions qui restent en suspens au sujet des activités nucléaires iraniennes, y compris leur éventuelle dimension militaire, et engageons la République islamique d'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA sur ce point.

21. L'Initiative, composée d'États non dotés d'armes nucléaires résolus à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, suit avec une vive inquiétude l'évolution de la situation en Ukraine, qui a fait l'objet d'intenses débats en son sein ainsi qu'à l'Assemblée générale. L'Initiative ne doute pas que les obligations et engagements internationaux seront respectés, notamment le Mémoire de 1994 concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Mémoire de Budapest).

22. La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région concernée nous semble être une mesure importante pour le renforcement de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous invitons donc tous les États dotés d'armes nucléaires à reconnaître l'intérêt de ces zones, comme celles qui ont été créées par les Traités de Pelindaba, de Rarotonga, de Semipalatinsk et de Bangkok, en assurant les ratifications des protocoles pertinents sans réserve contraire à l'objet et au but de ces traités.

23. Nous déplorons que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui fait partie intégrante des documents finaux des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010, n'ait toujours pas eu lieu. Nous nous félicitons des consultations actuellement menées par les parties concernées en vue de s'attaquer aux questions qui restent en suspens, et préconisons la tenue, dans les meilleurs délais, d'une conférence à laquelle participeraient tous les États de la région et, en vertu d'accords librement conclus, se solderait par un succès. Nous appuyons les efforts déployés par le facilitateur en ce sens, et demandons aux États de la région de coopérer de manière constructive pour aboutir à la tenue d'une conférence ciblée, ouverte à tous et portant sur des questions de fond et à des mesures de suivi.

24. Les témoignages des *hibakushas* rappellent à chacun les raisons pour lesquelles il faut à tout prix éviter la guerre nucléaire. Les effets dévastateurs des armes nucléaires ont poussé l'humanité à aspirer à un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif qu'elle pourra atteindre et préserver, et qui figure dans la première résolution adoptée en 1946 par l'Assemblée générale. Les conséquences humanitaires des armes nucléaires sont évoquées dans de nombreux instruments multilatéraux négociés, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité de Tlatelolco et le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

25. Nous prions tous les États d'exprimer à nouveau leur préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires, comme l'indiquait le Document final de la Conférence d'examen de 2010. Au vu de ces conséquences, il est dans l'intérêt de chaque nation de voir se prolonger indéfiniment la période de près de 69 ans sans emploi d'armes nucléaires qui vient de s'écouler.

26. Les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires nous ont poussés à lancer toutes ces initiatives en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires pour un monde plus sûr, des objectifs qui seront atteints notamment grâce au Traité en la matière. Le débat en cours au sujet des incidences humanitaires des armes nucléaires devrait être universel et ouvert à tous et servir de catalyseur à une action mondiale unie en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, nous encourageons tous les États à contribuer de manière active et constructive dans toutes les instances à appliquer des mesures pratiques et efficaces qui renforceront le désarmement nucléaire et le régime international de non-prolifération fondé sur le Traité, tout en faisant face aux différents risques nucléaires.

27. Afin d'encourager la dynamique qui permettra de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, nous soulignons combien il importe de mieux faire connaître les incidences humanitaires de ces armes dans tous les pays, toutes générations confondues. Grâce à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et à la traduction en plusieurs langues des témoignages des *hibakushas*, ces incidences sont à présent connues dans le monde entier, et ce travail doit se poursuivre. Les initiatives fondées sur des études scientifiques et visant à approfondir notre compréhension de ces effets sont importantes. Nous saluons toutes les initiatives récemment prises en ce sens, notamment lors des conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui se sont tenues à Oslo en mars 2013 et à Nayarit (Mexique) en février 2014. À cet égard, nous prenons acte de la proposition du Gouvernement autrichien et sommes impatients de discuter plus avant de ses plans en vue de la prochaine conférence sur cette question, qui se tiendra à Vienne en 2014.

28. Nous sommes conscients du rôle important de la société civile, et donc de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. En marge de la présente réunion ministérielle, qui se tiendra à Hiroshima, nous avons eu le plaisir de pouvoir dialoguer avec la société civile, notamment avec des membres d'organisations non gouvernementales, des étudiants venus des États membres de l'Initiative, des universitaires et des représentants des médias. Nous continuerons de tenir des consultations avec les organisations de la société civile en vue d'atteindre nos objectifs communs.

29. Nous invitons tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à prendre part au troisième Comité préparatoire de la Conférence d'examen dans un esprit de coopération et de bonne foi, ce qui permettrait de conserver l'atmosphère constructive instaurée lors des précédentes sessions des comités préparatoires et de la maintenir pour la Conférence d'examen de 2015. Les États parties au Traité doivent remplir leurs engagements et obligations au titre du régime de non-prolifération et œuvrer à la défense et au renforcement de ce régime, notamment en assurant le succès de la Conférence d'examen de 2015.